

## Séance d'information de la SVC

### jeudi, 3 décembre 2015, 19.00 h., à Gollion

---

En l'absence du président Pierre-André Haas et du vice-président Jean Baechler, c'est Walter Haenni qui préside la séance et salue les représentants de 93 sociétés de tir du canton, ainsi que les deux représentants des Autorités militaires.

Après les salutations d'usage, Walter Haenni passe la parole aux responsables de dicastère pour qu'ils puissent donner des informations sur leurs activités.

Jean-Luc Cloux rappelle que la période fixée pour procéder sans frais aux **mutations de licences** s'étend du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 janvier 2016. Cela permettra de recevoir les licences encore assez tôt pour les distribuer lors de l'Assemblée des délégués de la SVC à fin février 2016.

Il rappelle également que les sociétés doivent mettre à jour la composition de leur comité et les dates de tir au plus tard jusqu'au 10 avril 2016.

Ayant repris provisoirement la fonction de Michel Allenbach, Jean-Luc Cloux, demande aux sociétés de respecter les délais pour la **commande des médailles de maîtrise en campagne**. Le formulaire peut être téléchargé sur le site [www.tir-vd.ch](http://www.tir-vd.ch).

Au sujet des **tirs sportifs**, Walter Haenni invite vivement les sociétés à consulter les nouvelles règles qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elles se trouvent sur le site de la FST ([www.fst-ssv.ch](http://www.fst-ssv.ch)). Des modifications ont été apportées dans la présentation et le traitement de thèmes tels que la sécurité, les positions autorisées, les équipements, les infrastructures, les plans de tir, le déroulement des concours, les participants et les prestations financières. Elles valent aussi bien pour le tir au fusil que pour le tir au pistolet.

Après avoir constaté que la participation aux tirs de groupes (CSOC) dans le canton est stable (au fusil 54 concours avec 9500 tireurs et au pistolet 3 concours et 205 tireurs, sans compter 4 concours au PAC), Werner Haenni encourage les organisateurs à respecter les délais pour l'envoi des plans de tir à approuver et des décomptes après le tir.

En 2016, les tirs cantonaux seront au nombre de quatre (AI, NW, SO et TI). La prochaine fête fédérale de tir aura lieu à Lucerne en 2020 et le prochain tir cantonal vaudois devrait avoir lieu en 2021, mais personne ne s'est encore mis sur les rangs pour l'organiser.

Avant de terminer, Werner Haenni indique que des révisions de statuts sont en cours. La SVC étudie entre autres une modification de ses structures pour absorber la SVM. La FST envisage elle aussi une révision qui devrait entrer en vigueur au début de l'année 2018. Elle concernera en particulier un nouveau concept de cotisation et l'introduction éventuelle d'une carte de membre.

A 300 m, Alfred Tissot constate de nouveau une diminution de la participation au championnat de groupes (CSG) et au concours individuel (CIV). Il encourage les sociétés à annoncer plus de groupes et de concurrents.

Pour le CSG 2016, la période des tirs de qualification durera du 5 avril au 7 mai. Les feuilles de tir devront parvenir au responsable au plus tard le 10 mai. Les finales vaudoises se dérouleront le 4 juin à Vernand.

Pour le CIV, les passes de qualification pourront être tirées du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet. La finale se déroulera le 1<sup>er</sup> octobre à Vernand.

Les règlements peuvent être consultés sur le site [www.tir-vd.ch](http://www.tir-vd.ch). Les documents seront remis aux sociétés lors de l'Assemblée des délégués du 27 février 2016.

En ce qui concerne le **pistolet à air comprimé (PAC)**, Alfred Tissot indique que les concours ont déjà débuté et que les instructions ont été envoyées aux sociétés concernées. A part une modification intervenue au niveau des finales Juniors et Adolescents, les modalités restent inchangées. Les finales se dérouleront cette année à Granges-Marnand.

Le championnat de sections au PAC se déroulera cette année de façon différente. Il sera possible de tirer à partir de mi-janvier à Morges et à Palézieux/Chexbres. Les sociétés concernées ont reçues les informations nécessaires.

Pour les **tirs au pistolet 25 et 50 m**, Roger Jordan constate lui aussi une baisse sensible de participation aux divers championnats aux niveaux cantonal et fédéral.

Les finales du championnat de groupes à 25 et à 50 m auront lieu le 25 juin 2016 à Vernand.

Autant au pistolet qu'au fusil, le championnat suisse de sections est régi par un nouveau règlement qu'il faut absolument consulter. Le nombre de résultats obligatoires a été abaissé pour toutes les catégories.

En ce qui concerne le **Tir fédéral en campagne**, Christian Cochard constate que la participation dans le canton de Vaud est restée pratiquement stable en 2015: au total, 6032 participants, dont 4315 au fusil et 1717 au pistolet.

En 2016, le TFC se déroulera du 25 au 28 mai. Le programme Shotoffice étant définitivement abandonné, les sociétés organisatrices recevront un fichier Excel qu'elles devront compléter et retourner au responsable cantonal immédiatement après le tir.

Christian Cochard relève que la Confédération ne remboursera plus la munition de pistolet calibre 7.65 mm. Il invite les sociétés à consulter les nouveaux règlements édictés pour le TFC et la Cible campagne.

Daniel Margairaz fait le bilan de la filière de formation de la relève. Après avoir évoqué la structure mise en place et les noms des personnes engagées dans le processus, il résume les activités qui ont été déployées cette année dans les secteurs pistolet et fusil.

Catherine Pilet et Maurice Jossevel apportent ensuite des compléments sur ce qui s'est passé en 2015 et donnent un aperçu de ce qui est prévu pour 2016 et les années suivantes

Catherine Pilet présente les grandes lignes du plan d'action des filières pistolet et fusil. Ce plan comprend des modules de formation pour les jeunes, des séances d'information, un site internet et une "newsletter" qui sera envoyée aux intéressés.

Après avoir regretté que la recherche d'un entraîneur pour la discipline fusil n'ait pas encore abouti, Maurice Jossevel indique que la Confédération a décidé d'abaisser l'âge minimal pour participer aux cours de Jeunes Tireurs. Les sociétés organisatrices recevront dorénavant les subsides et la munition gratuite pour les jeunes à partir de 15 ans, au lieu de 17 ans. Il encourage les sociétés à organiser des cours de JT et à demander aux communes les adresses des jeunes pouvant entrer en ligne de compte.

En conclusion, Daniel Margairaz tire un bilan positif des neuf premiers mois d'exercice de la filière de formation cantonale. Il adresse ses remerciements aux collaborateurs, aux moniteurs et aux sociétés impliquées dans le processus.

L'Officier fédéral de tir Richard André, parlant aussi au nom de son collègue Michel Charonnens, n'a que des louanges à adresser aux sociétés pour l'excellent travail accompli dans le cadre des exercices fédéraux.

Werner Haenni conclut en remerciant les participantes et participants pour leur présence et leur attention. Il rappelle que l'Assemblée générale de la SVC se déroulera le samedi 27 février 2016 à Apples.